

Rep.n°479
KVN/12-00-0350

MDxHealth

En abrégé : MDxH

Société Anonyme faisant appel public à l'épargne

Siège social : 4000 Liège, avenue de l'Hôpital 11, Tour 5
GIGA

TVA BE 0479.292.440 Registre des Personnes morales Liège

=====

ASSEMBLEE DE CARENCE

=====

L'an deux mille douze.

Le vingt-cinq mai.

A Zaventem.

Devant moi, Maître Jean-Philippe LAGAE, notaire de résidence à Bruxelles, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "MDxHealth", ayant son siège social à 4000 Liège, avenue de l'Hôpital 11, Tour 5 GIGA.

Société constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Philippe Lagae à Bruxelles, le 10 janvier 2003, publié aux Annexes du Moniteur belge du 23 janvier suivant, sous le numéro 03010994.

Dont les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal dressé par Maître Anne MICHEL, notaire associé de la société civile à forme de Société Privée à Responsabilité Limitée «Michel COËME & Anne MICHEL, Notaires Associés », ayant son siège à 4420 Liège (Tilleur), substituant le notaire Jean-Philippe Lagae, à Bruxelles, le 21 juin 2011, publié aux Annexes du Moniteur belge du 29 juillet 2011, sous le numéro 11117127.

BUREAU

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Jan Groen domicilié à 1213 SE Hilversum, Nederland, Eikbossenweg 276.

Le Président désigne comme secrétaire:

Monsieur Jean Scelso

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

Monsieur Francis Ota

Monsieur Rudi Mariën

Leur identité est établie au vu de leur carte d'identité.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés les actionnaires et autres



titulaires de titres émis par ou en collaboration avec la société, dont l'identité, ou celle de leur mandataire, ainsi que le nombre d'actions avec lequel ils participent à la présente assemblée sont repris dans la liste de présence ci-annexée.

Conformément au Code des sociétés, un registre a été préparé dans lequel l'information suivante a été incluse pour tout actionnaire ayant exprimé son souhait de participer à l'assemblée générale des actionnaires : (i) son nom et son adresse ou l'adresse de son siège social, (ii) le nombre d'actions détenues à la date d'enregistrement et avec lequel le détenteur a déclaré vouloir participer à l'assemblée générale des actionnaires et (iii) une description des documents qui indiquent qu'il détenait des actions à la date d'enregistrement.

Le commissaire de la société, BDO Bedrijfsrevisoren CBVA/SCRL, est représenté à la présente assemblée par Monsieur Bert Kegels, réviseur d'entreprises. Une liste de présence mentionne également les administrateurs et le commissaire présents à l'assemblée générale.

Ces listes de présence et ce registre sont arrêtés et signés par les membres du bureau.

Après lecture, ces listes de présence et ce registre sont revêtus de la mention d'annexes et signés par moi, notaire.

Les procurations mentionnées en ladite liste de présence sont toutes sous seing privé et demeurent également ci-annexées.

EXPOSE DU PRESIDENT

Préalablement, Monsieur le Président expose à l'assemblée les raisons ayant motivé la convocation de la présente assemblée.

Ensuite le Président expose et requiert le notaire soussigné d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Rapport - capital autorisé

Communication, et discussion du rapport spécial du conseil d'administration préparé conformément à l'article 604 du Code des sociétés belge relatif à la proposition de modifier et renouveler le pouvoir du conseil d'administration d'augmenter le capital social de la société dans le cadre du capital autorisé.

2. Renouvellement et amendement du pouvoir du conseil d'administration d'augmenter le capital social de la société dans le cadre du capital autorisé.

Proposition de résolution: L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler et de modifier les pouvoirs du conseil d'administration d'augmenter le capital social de la société dans le cadre du capital autorisé conformément au rapport du conseil d'administration établi conformément à l'article 604 du Code des sociétés et par conséquent, l'assemblée générale adopte les résolutions suivantes:

(a) remplacer l'Article 6.1 des statuts de la société par le texte suivant : En vertu de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 25 mai 2012, le conseil d'administration a été expressément autorisé à augmenter le capital en une ou plusieurs transactions, à concurrence d'un montant global de €14.854.527,86 (ci-après le « Montant du Capital Autorisé »).

Le conseil d'administration peut exercer ce pouvoir à partir de la date de la publication de la décision de l'assemblée générale extraordinaire en question aux Annexes du Moniteur belge, jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015 et qui se prononcera sur les comptes annuels relatifs à l'exercice comptable qui se terminera au 31 décembre 2014.

Cette autorisation peut être renouvelée conformément aux dispositions légales applicables.

(b) Maintenir tous les paragraphes de l'Article 6.2. des statuts de la société inchangés, sauf pour ce qui concerne le paragraphe d) de l'Article 6.2 des statuts de la société qui sera remplacé par le paragraphe suivant: En vertu de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 25 mai 2012, le conseil d'administration a également été expressément autorisé à augmenter le capital, en une ou plusieurs transactions, après notification par l'Autorité des Services et Marchés Financiers de ce qu'elle a été informée d'une offre publique sur les instruments financiers de la société, par des apports en numéraire avec annulation ou limitation des droits de souscription préférentielle des actionnaires (y compris au profit d'une ou plusieurs personnes bien définies qui ne sont pas employés de la société) ou par des apports en nature, avec émission d'actions, warrants ou obligations convertibles, sous réserve des conditions imposées par le Code des sociétés. Le conseil d'administration peut exercer ce pouvoir pendant une période de maximum trois ans à partir



de la date de la publication de la décision de l'assemblée générale extraordinaire en question aux Annexes du Moniteur belge.

(c) Remplacer l'Article 6.3 des statuts de la société par le paragraphe suivant: Le conseil d'administration n'a pas encore pour l'instant fait usage du pouvoir dont il est question à l'Article 6.1. Par conséquent, le montant disponible pour une augmentation de capital social dans le cadre du capital autorisé est égal au Montant du Capital Autorisé.

(d) Eliminer l'Article 6.4 des statuts de la société.

3. Rapports - Plan d'Options sur Actions de Mai 2012

Communication et discussion du rapport spécial du conseil d'administration, préparé conformément aux articles 583, 596 et 598 du Code des sociétés belge en rapport avec l'émission de 700.000 warrants (secs) dans le cadre d'un plan d'options sur actions, dénommé le "Plan d'Options sur Actions de Mai 2012 " et relatif à la proposition du conseil d'administration de supprimer, dans l'intérêt de la société, le droit de préférence des actionnaires au profit des participants sélectionnés, soit certains employés (principalement), administrateurs et consultants.

Communication et discussion du rapport spécial du commissaire préparé conformément aux articles 583, 596 et 598 du Code des sociétés belge en rapport avec l'émission de 700.000 warrants (secs) dans le cadre du Plan d'Options sur Actions de Mai 2012.

4. Émission de warrants (secs)

Proposition de résolution:

Émission de 700.000 warrants (secs) dans le cadre du Plan d'Options sur Actions de Mai 2012, au profit de certains employés (principalement), certains administrateurs de la société et de ses filiales, et également de certains consultants de la société et de ses filiales, chaque warrant conférant à son détenteur le droit d'acquérir une action, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la société ; détermination des conditions d'émission et d'exercice de ces warrants conformément aux dispositions du rapport spécial préparé conformément aux articles 583, 596 et 598 du Code des sociétés belge.

5. Suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Proposition de résolution:

Suppression du droit de souscription préférentiel des

actionnaires existants de la société en faveur de tous les participants sélectionnés, y compris les employés sélectionnés (principalement), et les administrateurs sélectionnés actuels et futurs, et les consultants sélectionnés de la société, conformément au rapport spécial du conseil d'administration conformément aux articles 583, 596 et 598 du Code des sociétés belge. Les administrateurs et consultants actuels potentiellement éligibles à se voir octroyer des warrants dans le cadre du Plan d'Options sur Actions de Mai 2012 sont tous identifiés dans le rapport spécial du conseil d'administration susmentionné.

6. Confirmation de la souscription de warrants par la société.

Proposition de résolution:

Dans la mesure et sous réserve de l'émission de warrants, confirmation de la souscription des warrants par la société, créant de cette manière un pool de warrants disponible pour des octrois subséquents aux participants sélectionnés.

7. Résolution conformément à l'article 556 du Code des sociétés belge.

Proposition de résolution:

Approbation conformément à l'article 556 du Code des sociétés belge du mécanisme d'acquisition définitive automatique en cas d'acquisition tel que défini dans les conditions d'émission et d'exercice des warrants émis par le conseil d'administration dans le cadre du plan d'options sur actions de mars 2012, approuvé par le conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé le 15 mars 2012 (le "Plan d'Options sur Actions de Mars 2012") Sous réserve de l'approbation du nouveau plan d'options sur actions (le "Plan d'Options sur Actions de Mai 2012") et de l'émission de warrants (options sur actions) par le conseil d'administration sous ce Plan d'Options sur Actions de Mai 2012, approbation conformément à l'article 556 du Code des sociétés belge du mécanisme d'acquisition définitive anticipée automatique en cas d'acquisition tel que défini dans les conditions d'émission et d'exercice des warrants à émettre par le conseil d'administration dans le cadre du Plan d'Options sur Actions de Mai 2012.

L'assemblée générale des actionnaires donne procuration spéciale à chaque administrateur de la société, agissant seul et avec pouvoir de substitution, aux fins d'accomplir les formalités requises par l'article 556 du Code des sociétés belge en ce qui concerne cette résolution.



8. Pouvoirs

Proposition de résolution:

Sans préjudice des pouvoirs du conseil d'administration, octroi de pouvoirs à deux administrateurs agissant conjointement et, le cas échéant, après consultation du comité de nomination et de rémunération, pour mettre en œuvre, de manière générale, les résolutions adoptées à cette assemblée générale extraordinaire.

Sans préjudice des pouvoirs du conseil d'administration, octroi de pouvoirs à tout administrateur, agissant seul et avec pouvoir de substitution, pour (si nécessaire) signer tous les documents et prendre toutes les mesures complémentaires concernant la souscription de warrants émis à cette assemblée générale extraordinaire et pour effectuer toutes les entrées correspondantes dans le registre des warrants de la société, de même que, suite à l'exercice de ces warrants, pour faire acter devant notaire (en une seule ou en plusieurs fois) l'exercice de ces warrants, la réalisation corrélative des augmentations de capital et le nombre d'actions nouvellement émises, en conformité avec la loi applicable et les conditions d'émission et d'exercice de ces warrants.

II. Que les convocations, contenant l'ordre du jour, ont été publiées:

- dans le Moniteur belge du 25 avril 2012;
- dans « Le Soir » du 25 avril 2012;

et diffusées sur le site internet de la Société à partir du 25 avril 2012.

Le Président dépose les extraits sur le bureau.

III. Que les actionnaires nominatifs ont été convoqués par simple lettre ou, pour ceux qui ont accepté de recevoir la convocation moyennant un autre moyen de communication, par courrier électronique, en date du 25 avril 2012.

Que les titulaires de warrants ont été convoqués par simple lettre ou le cas échéant, pour ceux qui ont accepté de recevoir la convocation moyennant un autre moyen de communication, par courrier électronique, en date du 25 avril 2012.

Que les administrateurs et le commissaire ont été convoqués par simple lettre ou, le cas échéant, pour ceux qui ont accepté de recevoir la convocation moyennant un autre moyen de communication, par courrier électronique, en date du 25 avril 2012.

IV. Que, pour assister à l'assemblée, les actionnaires

présents ou représentés se sont conformés aux statuts et à l'avis de convocation.

Qu'il résulte de la liste de présence qui précède que sept mille neuf cent soixante-huit mille deux cent cinquante-huit actions sont représentées, soit moins de la moitié.

Tous ces faits sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée.

En conséquence, la présente assemblée ne peut pas valablement délibérer et statuer sur l'ordre du jour.

Une seconde assemblée ayant le même ordre du jour, aura lieu le 15 juin 2012, à 10 heures. Cette assemblée délibèrera valablement quel que soit le nombre d'actions représentées. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

De tout quoi, le notaire soussigné a dressé le présent procès-verbal.

Date et lieu que dessus.

Droits d'écriture (Code des droits et taxes divers)

Le droit s'élève à nonante-cinq euros (EUR 95,00).

Et après lecture intégrale et commentée du présent procès-verbal, les membres du bureau et les actionnaires ou leurs mandataires ou représentants qui en ont exprimé le souhait ont signé ainsi que moi, notaire.




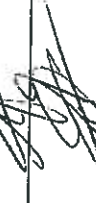





(Suivent les signatures)

Enregistré quatre rôle(s) sans renvoi(s). Au 1er bureau de l'Enregistrement de FOREST. Le 6 juin 2012 Vol.87 fol.29 case 4. Reçu : vingt-cinq euros (25) pr le receveur (signé) Van Melkebeke.



MDxHealth
 Société Anonyme
 Tour 5 GIGA - Avenue de l'Hôpital 11
 4000 Liège, Belgium

Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2012
 Liste de présence

	Actionnaire				Mandatitaire			Signature de l'actionnaire/ du mandatitaire
	Identité	Adresse	N° de carte d'identité/ N° de passeport/ N° RPM/ N° registre du commerce	Nombre d'actions	Identité	Adresse	N° de carte d'identité/ N° de passeport/ N° RPM/ N° registre du commerce	
1	Sidransky	7800 Seven Mile Lane, Baltimore MD, USA		63.661	Jan Groen	Eikbossersweg 276, 1213 SE Hilversum, Nederland		
2	Soge Innovation Evolution 2	47 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France		16.200	Jan Groen	Eikbossersweg 276, 1213 SE Hilversum, Nederland		
3	Biodiscovery 2	47 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France		699.667	Jan Groen	Eikbossersweg 276, 1213 SE Hilversum, Nederland		
4	Biodiscovery 2	47 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France		756.065	Jan Groen	Eikbossersweg 276, 1213 SE Hilversum, Nederland		
5	Innovation Discovery 3	47 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France		19.600	Jan Groen	Eikbossersweg 276, 1213 SE Hilversum, Nederland		
6	Innovation Discovery 3	47 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France		79.595	Jan Groen	Eikbossersweg 276, 1213 SE Hilversum, Nederland		
7	Soge Innovation Evolution 4	47 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France		36.010	Jan Groen	Eikbossersweg 276, 1213 SE Hilversum, Nederland		
8	Soge Innovation Evolution 4	47 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France		25.668	Jan Groen	Eikbossersweg 276, 1213 SE Hilversum, Nederland		
9	Soge Innovation Evolution 2	47 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France		73.910	Jan Groen	Eikbossersweg 276, 1213 SE Hilversum, Nederland		



Actionnaire				Mandatnaire			Signature de l'actionnaire/ du mandatnaire
Identifié	Adresse	N° de carte d'identité/ N° de passeport/ N° RPM/ N° registre du commerce	Nombre d'actions	Identifié	Adresse	N° de carte d'identité/ N° de passeport/ N° RPM/ N° registre du commerce	
10	BNP Paribas B-Fund Equity Belgium Montagne du Parc 3, B- 1000 Bruxelles		196.820	Jan Groen	Eikbosserweg 276, 1213 SE Hilversum, Nederland		
11	APG Oude Lindestraat 70, 6411 EJ Heerlen, Nederland		328.444	Jan Groen	Eikbosserweg 276, 1213 SE Hilversum, Nederland		
12	Life Sciences Partners BV Johannes Vermeesplein 9, 1071 DU Amsterdam, Nederland		1.411.915	Jan Groen	Eikbosserweg 276, 1213 SE Hilversum, Nederland		
13	SRW Avenue M.Deslery 13, B- 4000 Liège		375.580	Eric Bauché			
14	ING Avenue Marix 24, B-1000 Bruxelles		2.147.610	Luc Van de Steen			
15	Blowest Karel Van de Woeestijnestraat 1-3, B-9000 Gent		1.733.333	Rudi Marten			
16							

Jan Groen
Président

Jean Scelso
Secrétaire

Francis Oia
Scrutateur

Koen Thoenen
Scrutateur

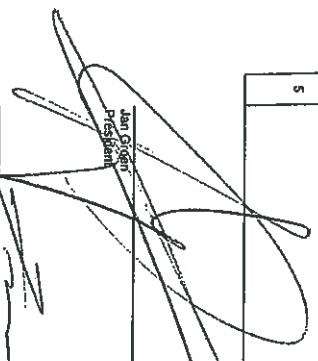
12

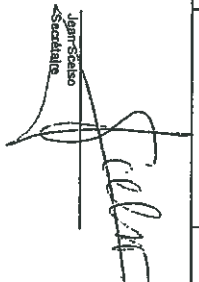
MUXREATIN
Société Anonyme
Tour 5 GIGA - Avenue de l'Hôpital 11
4000 Liège, Belgium

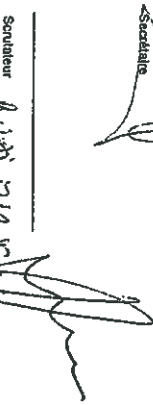
Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2012

Liste de présence
Personnes qui ne sont pas actionnaires
Actionnaires n'ayant pas respecté les formalités d'admission

	Identité	Adresse	N° de carte d'identité/ N° de passeport/ N° RPM/ N° registre du commerce	Capacité	Signature
1					
2					
3					
4					
5					

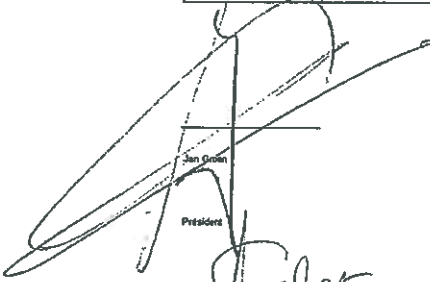


Jean Godeghe
Président


Jean Scailso
Secrétaire

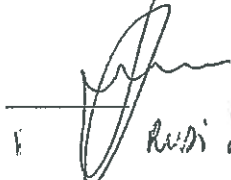

Francis D'On
Secrétaire

Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2012
Registre

Actionnaire				Preuve de l'actionariat à la date d'enregistrement	
Identité	Adresse	N° de carte d'identité N° de passeport N° RPR N° registre du commerce	Nombre d'actions	Registre des actionnaires ?	Certificat de l'institution financière
1	Sdransky		83081	Yes	
2	Soge Innovation Evolution 2		18200		Yes
3	BioDiscovery 2		89867		Yes
4	BioDiscovery 2		758065	Yes	
5	Innovation Discovery 3		19800		Yes
6	Innovation Discovery 3		75985	Yes	
7	Soge Innovation Evolution 4		38010	Yes	
8	Soge Innovation Evolution 4		25868		Yes
9	Soge Innovation Evolution 2		73910	Yes	
10	BNP Paribas E Fund Equity Belgium		198820		Yes
11	APG		328444		Yes
12	Life Sciences Partners BV		1411915		Yes
13	GRW		375560		Yes
14	IND		2142610		Yes
15	Bioxest		1233333		Yes
16					


Jan Druin
Président

Jean Schofs

Secrétaire


Rudi MARÉCHAL

Secrétaire



Francis Ots




Secrétaire

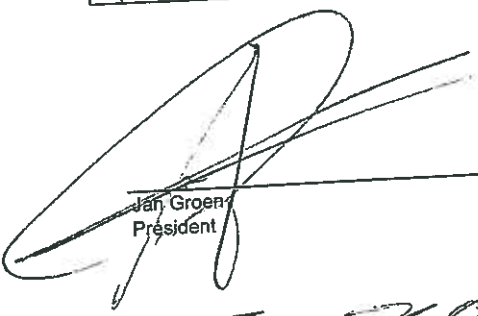



MUXHealth
 Société Anonyme
 Tour 5 GIGA - Avenue de l'Hôpital 11
 4000 Liège, Belgium


Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2012

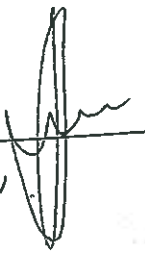
Liste de présence
 Administrateurs et Commissaires

Identité	Capacité	Signature
1 Jan Groen	Président	
2 Rudi Mariën	Director	
3 Bert Kegels	Auditor	
4		
5		
6		
7		


 Jan Groen
 Président


 Francis Ota
 Scrutateur





 Jean Scelso
 Secrétaire

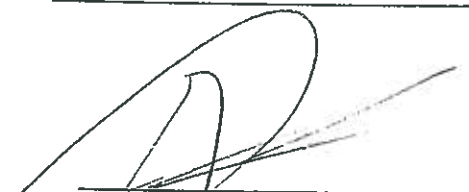

 Scrutateur RUDI MARIËN

MDxHealth
Société Anonyme
Tour 5 GIGA - Avenue de l'Hôpital 11
4000 Liège, Belgium

Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2012

Liste de présence
Membres du Management

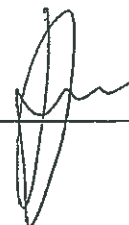
	Identité	Capacité	Signature
1	Francis Ota	CFO	
2	Jan Groen	CEO	
3	Jean Scelso	Director of Finance	
4			
5			
6			
7			


Jan Groen
Président


Jean Scelso
Secrétaire




Francis Ota
Scrutateur


Scrutateur *MURIEL MARIN*

Enregistré*AN*.....rôle(s)*1*..... renvoi(s)

Au 1er bureau de l'Enregistrement de **FOREST**

le*6 juin 2019*.....

Volume*23*..... folio*8*..... case*4*.....

Reçu.....Vingt-cinq euros(25).....

Van Melkebeke